

CHARTRE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE À ÉCHIROLLES

PRÉAMBULE

Pourquoi une charte de la participation citoyenne ?

La concertation est un service public à part entière dont chacun doit être dépositaire et ce sur tous les volets de l'action publique. A Échirolles, c'est une volonté affirmée depuis plusieurs années avec de nombreuses expérimentations menées donnant priorité à la prise en considération de tous les publics, y compris les plus éloignés du débat citoyen.

L'élaboration d'une charte de la participation citoyenne répond à plusieurs attentes :

- > Faire évoluer et favoriser la démocratie participative sous toutes ses formes, y compris sous les plus expérimentales dans l'objectif de toucher le plus grand nombre
- > Poser les règles qui organisent le rôle et les principes de coopération et de co-construction entre les habitant-es, les élu-es et les professionnel-les
- > Préciser les engagements de chacun-e en matière de concertation
- > Décrire l'ensemble des instances et leur organisation de la concertation sur le territoire communal.

Un document-cadre qui évolue

La première charte de la participation citoyenne approuvée par un vote lors des Assises citoyennes a été adoptée au conseil municipal du 16 décembre 2004. Sa version finale, coproduite par les Échirollois-es au sein de différentes instances participatives, a été publiée en janvier 2005. Une première réactualisation de la charte a eu lieu en 2011.

Forte de cet engagement municipal, la démarche participative s'est déployée sur l'ensemble des champs du vivre ensemble : culture, sport, éducation, vie associative, jeunesse, développement durable, enfance et petite enfance, handicap, etc. Quelques exemples récents peuvent être cités : l'élaboration d'un carnet de préconisations habitantes pour le projet urbain et social Villeneuve, la modification du PLU en accompagnement du projet Karting,

l'institution des comités d'usagers des centres sociaux, la création des conseils citoyens, l'élaboration du plan local de luttes contre les discriminations et pour l'Égalité, etc.

La Ville et ses instances de concertation évoluant, la charte se doit, aujourd'hui, d'être mise à jour d'autant que de nouvelles formes plus interactives de participation citoyenne se sont installées dans le paysage démocratique de notre société. Cette nouvelle version a pour but d'offrir aux Échirolles-es l'occasion de devenir acteurs-trices à part entière de l'action publique et de mieux s'approprier cette dynamique durable et évolutive dans une démarche globale servant l'intérêt général et situé au cœur de toutes les politiques publiques menées par la Ville.

De nouveaux enjeux à prendre en compte

De nouvelles exigences démocratiques

Plus la démocratie locale s'élargit en touchant de nouveaux publics et en abordant de nouveaux enjeux, plus les pratiques évoluent dans leur forme et leur contenu et plus l'attente de nouveaux progrès démocratiques se fait forte.

Ainsi, de nombreux habitants-es réclament plus de co-construction de la décision, or celle-ci n'est pas envisageable sans une connaissance partagée des différents éléments d'un sujet donné. Cela implique donc un travail de partage d'informations permettant la montée en qualification des habitant-es sur des questions parfois complexes, mais aussi un effort de transparence et de lisibilité afin de favoriser l'apport de chacun-e dans le processus de décision.

Un service public en évolution

La mise en place de la Métropole depuis le premier janvier 2015 et le transfert de compétences communales modifie substantiellement l'organisation des services publics touchant aussi bien à la vie quotidienne des habitants-es (l'eau, la voirie) qu'aux enjeux stratégiques (le plan local d'urbanisme, les déplacements, le développement économique, l'habitat).

Pour autant, l'échelon communal reste pour la majorité des citoyen-nes l'échelon démocratique le plus proche et le plus accessible. Dans ce contexte, il importe que les Échirolois-es trouvent des espaces d'échanges les plus adaptés qui leur permettent de s'approprier les enjeux qui les concernent.

Par ailleurs les restrictions budgétaires du gouvernement imposées fin 2014 aux collectivités territoriales ont impliqué des mutations de notre service public touchant directement l'organisation communale : la réforme des rythmes scolaires avec de nouvelles responsabilités aux communes ; la tranquillité publique et son rôle renforcé, la nécessaire maîtrise des projets, etc pour ne citer que ces quelques exemples. Ce processus de transfert de charges de l'État vers les communes s'accompagne d'une raréfaction des ressources publiques qui obligent les communes à s'adapter, à mutualiser ses services et innover pour maintenir la qualité du service public. C'est une exigence d'autant plus forte qu'avec le contexte économique et social la demande de services sociaux s'est accrue.

Proximité et réactivité au quotidien

L'exigence démocratique ne porte pas que sur les grands projets. Elle porte également sur le quotidien des habitants-es. Il est en effet essentiel qu'existent des espaces de proximité dans lesquels les préoccupations quotidiennes puissent s'exprimer et trouver une écoute. Parallèlement, les demandes parvenant à la ville sous diverses formes doivent trouver systématiquement une réponse et un suivi dans un délai raisonnable.

La territorialisation de l'action communale, en la rapprochant d'avantage des usager-es, et la transformation des centres sociaux en maisons des habitant-es vont dans ce sens. Il en va de même avec la modernisation de la gestion urbaine de proximité via le projet d'agence du quotidien à Essarts-Surieux.

Des principes transversaux

Cette charte, et les actions qui en découlent, reposent sur un certain nombre de principes inscrits dans le projet municipal.

La lutte contre les discriminations

Véritable enjeu de société, ce combat doit s'ancrer durablement et profondément dans les institutions, l'action publique, les consciences individuelles et collectives. Cela passe par une coopération étroite de toutes les parties prenantes : citoyen-nes, associations, acteur-rices institutionnel-les. C'est

pourquoi la Ville d'Échirrolles a mis en place un plan de lutte contre les discriminations pour l'Égalité, co-construit avec des habitant-es et associations, qui fournit un cadre de coopération et de suivi partagé.

Égalité des sexes

La charte entend également incarner explicitement l'engagement municipal pour l'égalité femmes-hommes. En effet, la Ville d'Échirrolles est particulièrement attentive à l'égal accès des citoyennes et des citoyens au débat public ainsi qu'à leur implication partagée dans la vie locale. Cette participation équilibrée est un principe démocratique fondamental qui répond aux enjeux de diversité et de représentativité. Celle-ci permet de prendre en compte de façon plus fine et plus juste les attentes et les enjeux portés par toutes et tous, afin d'améliorer le service rendu à l'ensemble de la population.

L'ouverture à tous les publics

Pour différentes raisons de nombreuses personnes sont en retrait des instances de participation citoyenne où ne parviennent pas à s'y inscrire ou à s'y impliquer. C'est pourquoi les formes de la participation citoyenne et les moyens de communication doivent évoluer pour que toutes et tous puissent y trouver leur place.

La Ville d'Échirrolles, à travers les centres sociaux devenus maisons des habitants-es ainsi que l'ensemble de ses équipements, a fait le choix d'inscrire son action au cœur des quartiers. Elle œuvre pour que tous les habitant-es puissent prendre la parole quand, dans les instances classiques, elles et ils restent peu représenté-es. Tous les efforts sont portés, dans les structures de proximité, pour que chacun-e puisse se positionner, agir et être écouté. Moins aisée à recueillir, cette parole en est d'autant plus précieuse et véritablement constitutive de l'égalité démocratique. La Ville favorise donc le maillage des équipements de quartier et des dispositifs autour des valeurs d'égalité, de solidarité et d'éducation populaire sans oublier la convivialité facilitatrice de liens et d'amélioration des rapports humains.

Citoyenneté et émancipation

La démocratie locale est un espace accessible à tous et à toutes pour contribuer à l'intérêt général. En permettant à chacun-e de se qualifier et d'apporter sa contribution, en construisant une culture partagée sur des sujets qui touchent tout le monde, la participation citoyenne est un vecteur d'émancipation et de

progrès. C'est dans ce sens que la Ville d'Échirolles souhaite renforcer l'école citoyenne et l'ouvrir à l'ensemble de la population échirolloise.

Le développement durable

Au-delà des trois dimensions "environnement", "économie" et "social", la participation citoyenne constitue le "ciment" d'un véritable développement durable. Dans cette démarche, la Ville entend renforcer la participation de l'ensemble des actrices de la vie locale : habitant-es, mais également entreprises, associations, bailleurs sociaux, etc. Le développement durable, dont la Ville a fait une priorité dès les années 90, avec sa charte d'écologie urbaine puis avec son Agenda 21 et plus récemment le label Citergie et le référentiel d'aménagement durable, doit ainsi aller à la rencontre de tous les publics, notamment ceux qui restent à sensibiliser.

Cette nouvelle charte se veut imprégnée de toutes ces valeurs. Elle ne constitue en aucun cas un document "gravé dans le marbre", mais au contraire le socle d'une véritable démarche démocratique évolutive que la Ville entend élargir, partager et dynamiser plus encore. La participation des habitant-es est ici envisagée comme un outil de renforcement du lien social et des solidarités, mais aussi de compréhension des contraintes et des complexités dans lesquels s'élabore l'action publique locale.

Cette charte doit s'accompagner d'un important travail d'information et d'appropriation par le plus grand nombre.

PREMIÈRE PARTIE : LES FONDEMENTS DE LA PARTICIPATION À ÉCHIROLLES

Article 1 - Les conditions minimales

La participation des habitant-es à la vie locale à Échirolles doit conjuguer différentes formes.

- **L'information** : La circulation de l'information locale vise à mettre au courant les habitant-es d'un certain nombre de faits ou d'intentions. Pour qu'elle soit comprise, l'information doit être de qualité, la plus large possible et adaptée aux différents publics. La Ville doit aussi être prête à donner une information suffisamment en amont lorsqu'elle est demandée ou lorsqu'elle est nécessaire au débat. Cependant, l'information toute seule ne produit pas forcément le débat entre les acteurs.

- **La consultation** : Il s'agit pour les autorités locales de solliciter l'avis les habitant-es à travers des

enquêtes, des réunions publiques, des sondages, etc., de consulter des habitant-es sur un projet précis pour connaître leur point de vue ou leurs remarques. La consultation influencera certainement la décision finale qui interviendra, elle contribue déjà à la transparence et au débat entre les participant-es.

- **La concertation** : La concertation vise à débattre avec les habitant-es autour d'un projet. Entamer un processus de concertation, c'est associer, construire, faire davantage que demander un avis ponctuel. Il s'agit d'une véritable méthode de travail qui peut intégrer le principe de "coproduction" dans les processus d'élaboration de projets. Dans la mise œuvre de l'action publique locale, les habitant-es peuvent ainsi intervenir, au sein de structures permanentes ou ponctuelles, tout au long de la constitution d'un projet. Elles et ils sont présent-es dès l'identification d'une problématique, dans la construction du diagnostic, dans la recherche des solutions, dans le suivi de la mise en œuvre et dans l'évaluation.

Ces différentes formes constituent des conditions minimales sans lesquelles la participation ne peut s'exercer. Elles donnent véritablement un sens à la participation des habitant-es dans la vie de la cité, sachant que le conseil municipal détient légalement la responsabilité de la décision ultime. Loin de faire adhérer les habitant-es à des projets conçus pour eux, il s'agit à travers cette charte de multiplier les opportunités pour, ensemble, délibérer et finalement co-construire l'action publique.

Article 2 - Les thèmes de la participation

La volonté des élu-es est de diversifier les thèmes qui intéressent la participation des habitant-es et de ne pas la limiter aux questions d'aménagement. La concertation doit porter sur tout ce qui peut toucher à la vie de quartier et de la commune, dès lors que l'intérêt général est en jeu.

Les champs d'intervention de la concertation sont donc multiples et variés. Elle peut s'établir autour de questions liées à l'urbanisme et au développement social des quartiers et de la ville tout comme elle peut aborder des questions plus globales telles que la tranquillité publique, la vie quotidienne ou le cadre de vie. Elle aborde les différentes thématiques qui font la vie en ville : développement culturel, éducatif, sportif, économique, social, urbain... La concertation est nécessaire pour des projets de différente ampleur.

La participation doit déboucher sur l'énoncé d'orientations et de projets partagés, permettant de

définir les choix prioritaires d'action publique municipale, dans la mise en œuvre du Projet de ville.

Article 3 - Les différents acteurs

La participation met en scène trois types d'acteurs :

- > les élu-es municipaux
- > les habitant-es, organisé-es en associations ou non
- > les technicien-nes du service public municipal et les professionnel-les partenaires (bailleurs sociaux, acteurs socio-économiques, travailleurs sociaux, enseignants...) ayant une pratique du territoire.

Les élu-es

Les élu-es sont détenteur-trices d'un mandat qui leur est conféré par une élection au suffrage universel. La concertation permet aux habitant-es d'intervenir, d'éclairer et d'élaborer la décision finale des élu-es. Les élu-es gardent donc leur rôle de décision, mais elles et ils proposent de ne l'exercer qu'à l'issue du processus de concertation, d'écouter et de tenir compte des avis exprimés. Ils entendent ainsi activer le principe d'aide à la décision et partager le pouvoir de délibération.

Certains-es élus-es municipaux représentent les Échirollois-es dans les instances de la métropole. Ils constituent un point d'appui pour faire remonter les attentes de la population échirolloise sur les sujets touchant aux compétences métropolitaines.

Les habitants-es organisés-es ou non en association

• Les habitant-es

A Échirolles, les habitants-es sont considérés-es comme le premier maillon de l'engagement citoyen. A ce titre, chaque habitant-e est légitime pour participer directement en son nom propre aux différentes instances de concertation. Les habitant-es ont une connaissance et une pratique quotidienne de leurs lieux de vie, de leur territoire. Cette expertise d'usage apporte une véritable plus-value aux projets.

• Les associations

A Échirolles, le tissu associatif est dense et dynamique. Il constitue un support important, vecteur du lien social et de la citoyenneté nécessaires à la concertation. Les associations d'habitant-es et de quartiers, quelque soit leur importance ou leur date de création, sont des interlocutrices privilégiées de la municipalité et des professionnel-les. Dans le débat

avec les élu-es, elles recueillent et expriment l'avis d'habitant-es sur les projets municipaux. Elles proposent et portent également des projets pour favoriser le mieux-vivre ensemble dans les quartiers.

Les techniciens-nes du service public municipal et professionnels-les partenaires

- Les technicien-nes du service public municipal sont chargé-es de la préparation et de la mise en œuvre des décisions politiques,
- Les professionnel-les des institutions et organismes partenaires participent à l'animation du tissu local au travers de leurs actions.

Ces acteur-trices apportent une expertise technique et élaborent des éléments d'aide à la décision, nécessaires pour nourrir l'échange sur les projets concertés.

Article 4 - Les finalités de la participation à Échirolles

Créer de la solidarité

La concertation permet de mettre en débat des sujets qui participent à la construction de la solidarité sur le territoire. La démocratie participative joue ainsi un rôle dans le renforcement de la cohésion sociale à l'échelle du quartier et du territoire, ainsi que dans la réduction du sentiment d'isolement urbain. En travaillant sur le développement de la solidarité, la concertation s'ouvre aux catégories les plus fragiles, les plus exposées à l'exclusion, et permet de les intégrer en tant que citoyens à part entière. Le développement de la solidarité doit être la finalité première de l'engagement citoyen.

Modifier les modes de faire de l'action publique

La participation est de plus en plus souvent sollicitée pour l'élaboration et le suivi de projets. Les élu-es souhaitent qu'elle devienne une véritable méthode d'élaboration de l'action publique. Elles et ils sont convaincu-es que la concertation permet d'améliorer l'efficacité de l'action publique et facilite la réalisation et l'appropriation des projets par les habitants-es.

Il s'agit ainsi d'associer les habitant-es dans la gestion et l'évolution de leur cadre de vie pour le construire ensemble. L'intérêt commun ne peut être perçu que si chaque partenaire identifie son intérêt concret et accepte de le reconsidérer dans un cadre collectif. Les

instances de concertation permettent ainsi de renouveler l'action publique et la démocratie. La participation donne aux habitant-es la possibilité d'agir sur la cité et encourage la prise d'initiatives. Ainsi "l'usager-consommateur" a les capacités de devenir un "citoyen-acteur".

En somme, à travers les processus de concertation, il s'agit de transformer les pratiques, de faire évoluer les comportements et analyses, aussi bien des élu-es que des habitant-es et des professionnel-les.

Développer et maintenir des processus démocratiques, c'est donc aussi ré-interroger constamment les pratiques des un-es et des autres. La mise en commun des savoirs et des savoirs-faire, la reconnaissance de l'identité et des compétences de chaque acteur-riche sont ainsi une des conditions minimales, sans lesquelles la participation ne peut pas s'exercer.

DEUXIÈME PARTIE - LES ENGAGEMENTS DE CHACUN-E

Article 5 - La commune dans ses rapports avec les habitant-es

Le conseil municipal s'engage pour que la démocratie participative soit un projet citoyen pour l'ensemble de la ville. Il s'engage à respecter et à mettre en œuvre le projet municipal sur lequel il a été élu. En développant la démocratie participative sur le territoire communal, les élu-es s'engagent à donner aux habitant-es la possibilité d'accompagner et de veiller régulièrement à la mise en œuvre des actions.

Prise en compte des pétitions

- A la demande de 2500 pétitionnaires inscrits sur les listes électorales ou au rôle des impôts locaux, le conseil municipal examinera la pétition et décidera de l'opportunité d'organiser une consultation d'initiative locale.

- Toute demande portée par 1 000 pétitionnaires, inscrit-es sur les listes électorales ou au rôle des impôts locaux, devra faire l'objet d'une inscription à l'ordre du jour du conseil municipal.

L'information

Pour que les habitants-es participent, il faut qu'ils connaissent et maîtrisent les questions ou sujets traités. La municipalité s'engage ainsi à diffuser auprès de tous les Échirollois sans distinction, une

information de qualité présentée sous des formes variées, notamment à partir des supports Cité Échirolles et du site Web de la Ville.

La municipalité s'engage également à communiquer tout au long de la conduite d'un projet et à faciliter l'accès à l'information.

Afin de permettre à tous-tes de se tenir informé-es de l'actualité de la participation citoyenne, la municipalité s'engage à faciliter l'accès aux comptes rendus et aux documents préparatoires de l'ensemble des instances de participation citoyenne.

Les documents produits dans le cadre de la concertation sont des ressources importantes pour permettre le suivi des échanges et des projets. Ils doivent permettre de comprendre les décisions prises par les élus-es, restituer la teneur des échanges y compris quand ils ne sont pas consensuels et être diffusés dans des délais raisonnables.

La qualification

Pour que les habitant-es deviennent une force de proposition, il est nécessaire de leur donner les moyens de cette participation en leur proposant des moments de "qualification citoyenne", au travers notamment de la démarche de l'école citoyenne.

Les enjeux de la qualification sont importants : meilleure compréhension des enjeux liés aux projets de la commune, capacité à intervenir en public et à argumenter, capacité à se faire le relais auprès d'autres habitant-es sur des sujets d'intérêt commun...

La municipalité s'engage ainsi à favoriser la formation des habitant-es afin qu'ils deviennent les ambassadeurs-rices de la participation citoyenne.

Prise en compte des associations d'habitant-es

En matière de concertation, les associations de quartier, les collectifs de locataires, les conseils syndicaux jouent un rôle précieux de relais avec la population, de garants de la qualité des échanges et d'aide à la préparation des réunions.

La commune reconnaît la totale indépendance des associations d'habitant-es et s'engage à développer avec elles des relations de respect et de coopération régulière. Elle s'engage également à poursuivre son action de développement de la vie associative en renforçant la fonction de ressource de la maisons des associations.

Prise en compte de la Métropole

La Ville d'Échirolles intégrée dans la Métropole

Grenobloise s'engage à prendre en compte cette situation nouvelle dans ses pratiques de participation citoyenne.

- Information régulière sur l'activité des élus-es métropolitains-es.
- Relais auprès des habitant-es afin de faciliter leur intégration aux instances participatives métropolitaines.
- Action auprès de la Métropole afin de rapprocher la concertation métropolitaine du niveau communal.

Prise en compte du quotidien des habitants-es

La prise en compte par la municipalité des préoccupations quotidiennes des habitants-es est une condition incontournable pour permettre des échanges sereins et fructueux au sein des instances participatives. Aussi la municipalité s'engage à garder une attention particulière aux sujets les plus fréquemment évoqués concernant la vie quotidienne : la sécurité, la propreté, le cadre de vie. Cette attention se manifeste par les engagements suivants :

- Fournir une information claire sur les différents espaces et interlocuteurs en capacité de traiter les demandes des habitant-es au quotidien,
- Organiser des temps d'échange et d'information à l'échelle du quartier dans le cadre de la gestion urbaine de proximité,
- Répondre à tout courrier dans un délai d'un mois,
- Agir dans le sens d'une meilleure réactivité dans le traitement des dysfonctionnements signalés.

L'élargissement du public

Les élu-es s'engagent à rechercher tous les moyens pour permettre à tout-e habitant-e, quelles que soient sa situation ou ses difficultés, d'exercer sa citoyenneté effective. Les élu-es attacheront une attention particulière envers celles et ceux qui sont éloigné-es des processus de participation, afin qu'elles et ils puissent s'engager dans ces dynamiques. La Ville s'engage à organiser les structures et instances de concertation de telle façon que leur participation et leur expression soient facilitées.

La municipalité s'engage à exploiter les possibilités des technologies numériques pour élargir le public et faciliter la participation - enquêtes en ligne, communication via les réseaux sociaux, outils collaboratifs etc - tout en veillant à lutter contre la fracture numérique et à accompagner les publics sur l'utilisation du numérique.

Les engagements vis-à-vis des orientations budgétaires

Au moins une fois tous les deux ans, préalablement au vote du budget primitif par le conseil municipal, les élu-es s'engagent à débattre publiquement des orientations budgétaires pour l'année à venir.

Les moyens

Développer une démarche participative signifie également donner les moyens aux habitant-es d'intervenir dans la vie publique. Les élu-es s'engagent donc à développer les moyens favorisant l'expression de la parole habitante et la concertation :

- en affectant au sein de l'administration municipale des moyens dédiés à l'accompagnement des initiatives des habitant-es et des démarches de concertation,
- en développant les allers-vers et des modes de participation pour celles et ceux qui ne viennent pas dans les instances de concertation- en créant à chaque fois que nécessaire des instances de concertation spécifiques sur les différents sujets qui font la vie des Échirollois-es,
- en affectant chaque année dans le cadre du budget, des lignes de crédits spécifiques au développement de la participation,
- en accompagnant les initiatives collectives qui concourent à l'intérêt commun sur le plan méthodologique, financier, matériel et en facilitant le relais vers des dispositifs de soutien au niveau de la Métropole et au-delà,
- En veillant inscrire les temps de concertation à des jours et horaires adaptés,
- En systématisant les garderies sur les temps de concertation.

Article 6 - Les habitant-es dans leurs rapports avec la commune

Pour que la démocratie participative devienne effective, il est nécessaire que les habitant-es, tout comme la Ville, prennent des engagements. Ainsi, elles et ils s'engagent :

- > à accepter les règles de la concertation énoncées par la Charte,
- > à investir les différents lieux de concertation et à se saisir des différents outils,
- > à s'inscrire dans la durée,
- > à prendre connaissance des moyens d'information

mis à leur disposition,

> à dépasser le cadre de l'intérêt particulier pour s'inscrire dans une recherche de l'intérêt général,

> à se faire les relais auprès d'autres habitants afin de renforcer la mobilisation citoyenne et la représentativité des instances.

Article 7 - Les technicien-nes et professionnel-les dans leurs rapports aux habitant-es

Afin de développer une véritable culture et pratique de la concertation, les technicien-nes du service public municipal doivent être une véritable force de proposition technique au service des projets et s'engagent :

> à diffuser leur savoir technique auprès des habitant-es, notamment en explicitant le plus simplement possible les aspects techniques nécessaires à la compréhension des dossiers,

> à prendre en compte l'expertise d'usage des habitant-es,

> à rendre compte de la mise en œuvre des projets et à expliquer aux habitant-es concerné-es les difficultés particulières pouvant survenir et retarder le bon déroulement d'un projet,

> à participer et à animer les réunions et groupes de travail, tout en veillant à proposer une animation qui facilite et encourage la prise de parole,

> à proposer des actions susceptibles de développer la participation citoyenne.

Agissant sur le territoire et au plus près des habitant-es, les professionnel-les des institutions et organismes locaux s'engagent à travailler de façon partenariale avec les habitant-es et les technicien-nes de la commune.

TROISIÈME PARTIE - LES TERRITOIRES DE LA PARTICIPATION

Article 8 - Les différentes échelles

La démarche participative mise en place à Échirolles répond à une logique particulière, celle d'une gradation dans la pratique de la concertation. L'objectif est non seulement d'apporter une réponse à la proximité, mais aussi aux différentes échelles qui composent le territoire (quartier, secteur, commune). Cette démarche permet aux Échirollois-es de

s'exprimer et de participer à la vie de la cité à différents échelons.

Elle implique une diversité des instances, des lieux et des modes de concertation.

Article 9 - Instances, structures-ressources et outils

Échirolles dispose d'instances, de structures-ressources et d'outils permettant la participation des habitant-es.

Les instances sont des espaces de débat et d'élaboration concertée de la décision. Ce sont des organes de coproduction ; c'est en particulier dans ces instances que les élu-es partagent avec les citoyen-nes le pouvoir d'élaboration.

Les structures-ressources recueillent la parole du terrain, proposent des espaces d'expression dans la proximité et accompagnent les habitant-es et les associations dans leurs initiatives et leurs projets.

Les outils mis à la disposition des habitant-es leur permettent de participer à la vie de leur quartier et de leur ville et de mettre en œuvre des projets citoyens.

Instances, structures ressources et outils évoluent dans le temps et constituent un ensemble cohérent. Aussi la municipalité s'engage-t-elle à informer régulièrement sur tous les supports à sa disposition des évolutions nouvelles.